

### Renforcement des mesures sanitaires

- Limiter les brassages
- Diminuer la concentration à la cantine
- Ventilation des salles
- Dans l'éventualité d'un passage à l'enseignement à distance, préparation des conditions et modalités.
- Suspension des sorties, voyages jusqu'à la fin janvier.
- Maintien des stages BTS
- Objectif du 9 novembre passage en mode « protocole sanitaire renforcé »

### Maintien de toutes les mesures mises en œuvre depuis le 1er septembre.

- Port du masque obligatoire : nouvelle distribution de masques aux enseignants et aux élèves dans la semaine de la rentrée
- Gel à l'entrée du lycée pour tous les élèves
- Approvisionnement régulier de savon et papier toilette
- Nettoyage et désinfection des salles tous les matins : un personnel supplémentaire a été affecté au lycée + 2 agents du service cantine affectés de 12h à 14h à la désinfection des salles non faite + réapprovisionnement savon et papier dans 14 toilettes/WC

### Nouvelles mesures : à partir du mardi 3 novembre

1. Mise en place d'un horaire décalé pour les étudiants et lycéens :
  - Etudiants **8h35** début des cours BTS et CPGE et récréation à 10h35
  - Lycéens : horaires habituels 8h25 début des cours et récréation à 10h20 et 15h20
2. Instauration d'un sens de circulation :  
Niveau 1 vers la droite / Niveau 2 vers la gauche / niveau 3 sens alterne
3. Cantine :
  - *Prise de repas pour les classes de seconde à 11h30. Suspension des cours de 11h30 à 12h30.*
  - *Condamnation du serpent à l'entrée de la cantine.*
4. Autorisation pour les classes préparatoires et BTS occupant la même salle toute la journée de pouvoir consommer les repas provenant de chez eux dans leur salle et sous conditions :
  - *respect de la distance*
  - *fenêtres ouvertes*
  - *évacuation des déchets dans un sac plastique et dépôt dans un conteneur situé dans la cour.*
  - *désignation d'un responsable par classe*
5. Ventilation des classes. Les professeurs laissent les fenêtres ouvertes dans les salles à chaque récréation et à l'heure de la pause méridienne.
6. Mise à disposition de l'attestation de déplacement professionnel.
  - Pour les personnels : Téléchargement depuis pronote dans le casier numérique.
  - Pour les parents accompagnant leurs enfants au lycée : Attestation individuelle à retirer à la vie scolaire par l'élève

Sylvain RICCI  
Proviseur